

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400016	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
------------	---------------------------	-------------------------------------------------

Titre de l'affaire M. XX demande au tribunal d'annuler la décision de rejet en date du 14 février 2024 de la collectivité de Saint-Barthélemy lui refusant la demande d'immatriculation de véhicules

Demandeur	Nom des parties Monsieur XX	Représentants des parties Maître FOUILLEUL NICOLAS (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CABINET DESTARAC SBH PARTNERS (Cour)

02)	DOSSIER N° 2300032	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
------------	---------------------------	-----------------------------------------

Titre de l'affaire La société PRO B demande au tribunal d'annuler la délibération du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Barthélemy n° 2023-493 CE en date du 12 mai 2023 et valant refus de permis de construire modificatif

Demandeur	Nom des parties SOCIÉTÉ PRO B	Représentants des parties LADAOUI (Cour)
Intervenant	Madame LEDEE ÉPOUSE BERRY Thérèse, Arlette, Sylviane	VIA AVOCATS
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY	CLOIX & MENDES-GIL

Arrêté le 27/01/2026
Le président du tribunal